

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2016**

Le 29 mars 2016 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne Marie COUSIN, Maire.

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,

M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON,

Mme ANTOINE, Mme ASSELIN, M. BIDEL, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, Mme DUVAL, M. FURCY, M. GARNIER, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LACOUR, Mme LAMAZIERE, Mme LEBOSQUAIN, Mme LECONTE, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme B. MARIE, Mme M. MARIE, Mme MAUMINOT, M. MEERT, M. MORIN, M. OSMOND, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme SEVAUX.

**Absents excusés** :

Mme COUTARD qui avait donné procuration à M. GALLIER, Mme BOULLOT, M. DESCHAMPS qui avait donné procuration à M. CHASLES, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. GROS qui avait donné procuration à M. CAILLIEZ, M. HOREL qui avait donné procuration à M. ROSE, M. JULIEN qui avait donné procuration à M. VARIN, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. GRANDIN, M. LOISEL, M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme COUSIN, Mme PESQUEREL, Mme RICHE qui avait donné procuration à Mme PREVOT.

**Secrétaire de Séance** : Mme Christine LESOUEF.

### **I – ADOPTION COMPTES RENDUS**

#### *a) Séance du 12 janvier 2016.*

Mme le Maire, présente le compte rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2016.  
Le Conseil Municipal adopte le compte rendu à l'unanimité.

#### *b) Séance du 16 février 2016.*

Mme le Maire, présente ensuite le compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2016.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

### **II – COMMUNICATIONS**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du décès de M. Henri Le Campion, conseiller de 1989 à 1995, très investi dans les associations locales. Au nom du Conseil et en son nom personnel, Mme Cousin adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Lemonnier (le 22 février 2016) et de M. Dudouit (le 29 mars 2016) (élu de la commune historique de Brectouville).

Mme Cousin relate au Conseil Municipal la réunion qui s'est déroulée au siège de l'AMF à Paris pour les communes nouvelles. Il a été soulevé plusieurs questions :

- la place des Maires délégués.
- la représentation des élus au sein des syndicats durant la période transitoire.
- la baisse des subventions et des dotations de l'Etat pour les communes ne s'étant pas regroupées.

M. Varin, Maire-Adjoint avise le Conseil Municipal de la réunion pour l'organisation du Tour de France et, précise que cet évènement nécessitera des aménagements du stationnement et de la circulation.

### **III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'agit d'un exercice nouveau pour la commune qui fixe les tendances budgétaires dans un contexte large et moins large. Cette obligation s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants.

Mme Cousin évoque le contexte économique national et le contexte de baisse des dotations de l'Etat.

M. Cailliez, Maire-Adjoint décrit le contexte communal comme présenté dans le document remis en séance.

Le Conseil Municipal approuve les orientations budgétaires.

### **IV – OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE D'ECOLE ELEMENTAIRE**

M. Grandin, Maire délégué fait part au Conseil Municipal de l'ouverture d'une nouvelle classe, ce qui fait : 2 classes en 3 ans sur le RPI de Guilberville-Giéville. Il convient de déterminer la meilleure solution pour préparer les locaux ainsi qu'assurer la qualité de l'accueil.

M. Rose constate que le travail concernant les affaires scolaires se passe très bien entre les 4 responsables en charge des questions d'école. Malgré des habitudes de travail différentes au sein des communes historiques, l'ambiance et la relation de confiance sont excellentes.

### **V – NUMEROTATIONS DE RUES,**

M. Rose, Maire délégué expose au Conseil Municipal que suite à la création de la Commune Nouvelle, certaines rues nécessitent une nouvelle numérotation ou dénomination. La Poste propose son expertise dans le domaine

Le Conseil Municipal accepte la proposition tarifaire faite par la Poste. Le montant de cette prestation s'élève à 1 520.50 €TTC.

### **VI – TARIFS COMMUNAUX**

La création de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 impose de délibérer à nouveau sur l'ensemble des tarifs communaux à partir de cette date.

M. Cailliez, Maire-Adjoint aux finances soumet aux élus la confirmation des tarifs de :

- cantine, garderie, salles louées, mini-golf, vente de boissons, livres.

Concernant les tarifs des cimetières, la commission afférente propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un maintien des tarifs. Puis à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, ils seront uniformisés.

Le Conseil Municipal décide de valider ces propositions.

### **VII – CARTE JEUNES : CONVENTION AVEC SAINT LO AGGLO**

M. Cailliez, Maire-Adjoint communique au Conseil Municipal que la convention de mise à disposition du personnel de la mairie de Torigni-sur-Vire pour délivrer les cartes jeunes de Saint-Lô Agglo était valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal décide de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur la mairie de Torigny-les-Villes, ce service au nom de Saint-Lô Agglo afin de faciliter l'accès de la carte aux familles du territoire.

## **VIII – CONVENTION AVEC SAINT LO AGGLO POUR LA GESTION DE L'URBANISME**

M. Cailliez, Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal de l'arrêt de l'instruction des dossiers d'urbanisme par les services de l'Etat pour les communes ayant intégré une commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'instruction des demandes d'urbanisme avec Saint-Lô Agglo pour l'ensemble des 4 communes historiques.

## **IX – RETROCESSION DU CHEMIN DE LA BIGNE**

M. Varin, Maire-Adjoint aux Travaux, fait part du courrier des riverains du chemin de la Bigne de Haut (cadastré ZH 12) qui sollicitent la commune à propos de la rétrocession de ce chemin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette rétrocession qui libérera les propriétaires de toute obligation et que par suite de la cession les frais d'entretien, de conservation et d'aménagement seront désormais à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la rétrocession.

## **X – PARTICIPATION COMMUNALE A UNE MUTUELLE POUR LE PERSONNEL**

Mme Lesouef, Maire déléguée informe que le Comité technique paritaire du 25 février 2016 s'est prononcé favorablement sur la proposition de Torigny-les-Villes concernant sa participation à une mutuelle pour le personnel communal. Le montant mensuel de la participation fixé à 12 € par mois et par agent pour le risque santé, quelle que soit sa situation familiale, sa catégorie et son temps de travail est donc validé.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette prise en charge dès le 1er avril 2016.

## **XI – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ADMINISTRATIF**

Mme Lesouef, Maire déléguée indique l'avis favorable du Comité Technique paritaire du 25 février 2016, sur la modification du temps de travail d'un agent administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à compter du 1er avril 2016 la nouvelle durée hebdomadaire à 26h30 pour cet emploi.

## **XII – CREATION D'UN POSTE**

Mme Lesouef, Maire déléguée évoque la possibilité pour un agent de bénéficier d'une évolution de carrière nécessitant la création d'un poste de la filière administrative.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## **XIII – ADHESIONS ASSURANCES POUR LE PERSONNEL**

Mme Lesouef, Maire déléguée informe les élus que dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires pour leurs agents.

D'autre part, les employeurs publics peuvent adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ces deux assurances pour le personnel.

## **XIV – BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE : NOUVELLE CONVENTION**

Suite au travail de la commission, M Gallier, Maire-Adjoint rappelle les conditions d'attribution d'une bourse au permis de conduire : avoir le code, avoir 18 ans, être éligible aux conditions de ressources, et habiter la commune depuis au moins 2 ans. La commission propose d'étendre le dispositif sur les 4 communes et pour les jeunes qui pratiquent la conduite accompagnée.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le nouveau dispositif étendu.

## **XV – DESIGNATION ORGANISMES EXTERIEURS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer des membres du conseil dans des organismes extérieurs, et de modifier le nombre d'élus siégeant dans les syndicats d'électricité.

- SDEM (un élu en moins).

Pour les communes de Giéville et Brectouville :

Un membre élu titulaire : Mme Francine Lacour

- SDEC (un élu en plus).

Pour la commune de Guilberville :

Deux membres élus titulaires : M. Mickaël Grandin et M. Didier Chasles

- Commission communale des impôts directs.

Les Services Fiscaux ont demandé la constitution d'une nouvelle liste de commissaires titulaires et suppléants représentatifs de la commune agrandie pour composer la commission communale des impôts directs. Après consultation des Maires délégués, il a été proposé de reconduire les personnes désignées en 2014 en respectant une règle de proportionnalité quant au nombre d'habitants de chaque commune historique.

Mme le Maire rappelle qu'au sein de cette liste, ce sont les services fiscaux qui choisiront les noms retenus.

## **XVI – QUESTIONS DIVERSES**

a) Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

M. Grandin, Maire délégué informe les élus que les actes soumis au contrôle de légalité peuvent être télétransmis permettant un retour quasi immédiat des délibérations. Une convention avec le représentant de l'Etat formalise cette procédure.

Le Conseil Municipal décide de mettre en application cette procédure.

b) Modification délibération délégations - article L.2122-22 du CGCT

Mme Cousin indique au Conseil Municipal qu'il est désormais possible de lui déléguer l'autorisation de solliciter les subventions auprès de l'Etat et des autres collectivités.

Le Conseil Municipal décide de voter cette délégation qui permet un traitement plus rapide des dossiers.

c) Encaissement trop perçu – Journal des Maires

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à encaisser au nom de la ville le chèque de 79 € de trop perçu sur l'abonnement du Journal des Maires.

d) Solde cotisation 2015 - CNAS

Le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à encaisser le chèque de 159.09 € du CNAS, relatif au solde de la cotisation de 2015 que la commune historique de Guilberville avait versé en trop.

e) Intervention M. Rose

M. Rose informe que suite aux dégâts causés par la tempête du week-end de Pâques sur les manèges, la commune (à titre exceptionnel) ne facturera pas de droits de place aux propriétaires forains.

La séance est levée à 23h